



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE  
COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Extrait du registre aux délibérations du Collège des Bourgmestre et Échevins

**Présents**

Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;  
Anne Depuydt, Cécile Van Hecke, Benoît Thielemans, Jan Verbeke, *Échevin(e)s* ;  
David Leisterh, *Président CPAS* ;  
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

**Excusés**

Alain Wiard, Tristan Roberti, Jean-Manuel Cisey, *Échevin(e)s*.

**Séance du 27.11.18**

---

**#Objet : Elaboration du Plan Particulier d’Affectation du Sol Zone 11 Archiducs - Approbation des conditions et du mode de passation - Application de l’article 234 §3 de la nouvelle loi communale - Article : 930/747-60 – Montant estimé : 80.000,00 euros TVAC - Budget : 2018 - report du 20/11/2018.#**

---

Le Collège,

Vu la nouvelle loi communale du 24 juin 1988, notamment les articles 234 §3 et 236 relatifs aux compétences du collège des bourgmestre et échevins et ses modifications ultérieures ;  
Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;  
Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 42, § 1, 1° a (la dépense à approuver HTVA est inférieure au seuil de 144.000,00 euros) ;  
Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;  
Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 90, 1° ;  
Vu le cahier des charges N° 2018-932 relatif au marché “Elaboration du Plan Particulier d’Affectation du Sol Zone 11 Archiducs” établi par les Services Aménagement du Territoire et Finances/Marchés publics ;  
Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 80.000,00 euros TVAC ;  
Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publication préalable ;  
Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2018, article 930/747-60 et sera financé par emprunt et par subsides ;

**DECIDE**

D'approuver le cahier des charges N° 2018-932 et le montant estimé du marché “Elaboration du Plan Particulier d’Affectation du Sol Zone 11 Archiducs”, établis par les Services Urbanisme et Finances/Marchés publics. Les conditions sont fixées au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 80.000,00 euros TVAC.

De passer le marché par procédure négociée sans publication préalable.

De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2018, article 930/747-60.

De financer cette dépense par emprunt et par subsides.

De transmettre la présente délibération au prochain Conseil Communal pour information.

5 votants : 5 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire communal,  
Etienne Tihon

Le Bourgmestre,  
Olivier Deleuze

POUR EXTRAIT CONFORME  
Watermael-Boitsfort, le 27 novembre 2018

Le Secrétaire communal,

L'Echevin(e) délégué(e),

Etienne Tihon

Tristan Roberti